

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2019

N° 2019.188

L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre 2019 à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 21 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, adjointe, BALME Michel, BARBIER Guylaine, BEL Florence, CHARREL Romain, CHOPARD Laurence, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GONON Catherine, LESCURE Hervé, MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, POIROT Fabien, ROY Sylvie, conseillers municipaux.

Absents : Maurice ARLOT, Jean-Luc BISI, Delphine BOURGEAT, Nicolas CASSEGRAIN, Emmanuel DURDAN, Thierry GUIGNARD.

Pouvoirs : Jean-Noël CHALVIN donne pouvoir à Guylaine BARBIER, Estelle FAURE donne pouvoir à Jocelyne MARTIN, Magali LESCURE donne pouvoir à Pierre BALME.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

MM. Michel BALME et Jean-Luc FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires

OBJET : Budget principal – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à l'approche de la clôture de l'exercice, il est important d'ajuster les crédits nécessaires au fonctionnement des services et compléter, le cas échéant, les crédits des opérations d'investissement en fonction de l'état de leurs avancements.

La décision modificative de fin d'année s'équilibre de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	850 000,00 €	850 000,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

➤ **La section de Fonctionnement :**

Les dépenses - Les ajustements en dépenses concernent :

- Un abondement du Fonds de péréquation – FPIC : 320 000€,
- Un complément de crédits pour la provision pour risques et charges : 250 000€,
- Des crédits complémentaires pour les fluides et les charges de déneigement : 157 270€,
- La subvention d'équilibre pour le Budget de l'Eau : 122 730€.

La recette équilibrant les dépenses nouvelles est une reprise de provision d'un montant de 850 000€ dont l'objet n'est plus d'actualité.

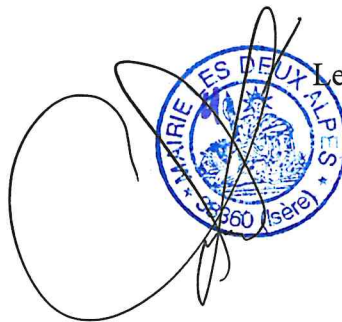
➤ **La section d'Investissement :**

Il s'agit d'un transfert de crédits des dépenses imprévues de 250 000€ pour abonder l'opération du Parking Entrée de la station.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative de fin d'année telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS